

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour*

CX/NFSDU 04/26/1
Juillet 2004

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Vingt-sixième session

« Brückenforum Bonn », Friedrich-Breuer-Strasse 17,
Bonn (Allemagne), 1^{er} – 5 novembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 04/26/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	CX/NFSDU 04/26/2*
3.	Directives pour l'utilisation des allégations nutritionnelles: Projet de tableau des conditions applicables à la teneur en nutriments - (Partie B: Fibres alimentaires à l'étape 7)	ALINORM 04/27/26, Annexe II
	- Observations à l'étape 6	CX/NFSDU 04/26/3
	Propositions relatives à une définition et aux méthodes d'analyse des fibres alimentaires	CX/NFSDU 04/26/3-Add.1
4.	Projet de directives concernant les suppléments en vitamines et sels minéraux à l'étape 7	ALINORM 04/27/26, Annexe IV
	- Observations à l'étape 6	CX/NFSDU 04/26/4
	Rapport sur les propositions concernant des valeurs de référence supplémentaires ou révisées pour les nutriments, à des fins d'étiquetage	CL 2004/13-NFSDU* ; CX/NFSDU 04/26/4-Add.1

- | | | |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5. | <p>(a) Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons à l'étape 7</p> <p>- Observations à l'étape 6</p> <p>(b) [Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons [et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales]]</p> <p>Section b: Préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> | <p>ALINORM 04/27/26, Annexe V;
 CRD 1
 CX/NFSDU 04/26/5</p> <p>CL 2004/20-NFSDU*</p> <p>CX/NFSDU 04/26/6
 CX/NFSDU 04/26/6-Add.1</p> |
| 6. | <p>Avant-projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 7</p> <p>- Observations à l'étape 6</p> | <p>ALINORM 04/27/26, Annexe VI
 CX/NFSDU 04/26/7</p> |
| 7. | <p>Avant-projet de révision des listes consultatives des sels minéraux et des composés vitaminiques utilisables dans les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979) à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> | <p>CL 2004/21-NFSDU*</p> <p>CX/NFSDU 04/26/8
 CX/NFSDU 04/26/8-Add.1</p> |
| 8. | <p>Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> | <p>CX/NFSDU 04/26/9</p> <p>CX/NFSDU 04/26/9-Add.1
 CX/NFSDU 04/26/9-Add.2</p> |
| 9. | <p>Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux activités du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime</p> | <p>CX/NFSDU 04/26/10</p> |
| 10. | <p>Document de travail sur la définition des acides gras trans</p> | <p>CX/NFSDU 04/26/11</p> |
| 11. | <p>Autres questions et activités futures</p> | |
| 12. | <p>Date et lieu de la prochaine session</p> | |
| 13. | <p>Adoption du rapport</p> | |

NB: Le Secrétariat en Allemagne distribuera tous les documents, à l'exception de ceux signalés par un astérisque.

Les documents de travail seront affichés sur le site Web du Codex à mesure de leur finalisation. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante:

<http://www.codexalimentarius.org>

Les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur auront été distribués avant la session, car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place sera limité.

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ouverture de la session: La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

Point 1. Adoption de l'ordre du jour (CX/NFSDU 04/1). Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités Codex (CX/NFSDU 04/2). Le Comité est invité à examiner les questions qui lui sont soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou par d'autres Comités. Le document est fondé sur les informations compilées par le Secrétariat du Codex.

Point 3. Directives relatives aux allégations nutritionnelles : projet de tableau des conditions applicables à la teneur en éléments nutritifs (Partie B: Fibres alimentaires, à l'étape 7). Afin de faciliter les débats, les délégations seront invitées à examiner les propositions soumises par la France et la Suède concernant une définition plus exhaustive (CX/NFSDU 04/3-Add.1).

Point 4. Projet de directives concernant les suppléments en vitamines et en sels minéraux, à l'étape 7 (ALINORM 04/27/26, Annexe IV). Le texte actuel intègre les améliorations apportées lors de la vingt-cinquième session du Comité, les observations à l'étape 6 sont compilées dans le document portant la cote CX/NFSDU 04/4. La compilation des propositions soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2004/13 concernant des valeurs de référence supplémentaires et révisées, à des fins d'étiquetage, sera effectuée par l'Afrique du Sud (CX/NFSDU 04/4-Add.1).

Point 5. Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons à l'étape 7 (ALINORM 04/27/26, Annexe V). Le texte actuel de l'Avant-projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons tient compte des améliorations proposées lors de la vingt-cinquième session du Comité. Le rapport du Groupe de travail, qui se réunira avant la vingt-sixième session pour débattre des exigences en matière de composition, sera distribué sous la cote CRD 1. Les observations relatives à la Section B, concernant les préparations pour nourrissons à des fins médicales spéciales à l'étape 3 figureront dans le document portant la cote CX/NFSDU 04/6.

Point 6. Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 7 (ALINORM 04/27/26, Annexe VI). Le Comité sera invité à examiner le projet de directives, tel qu'amendé pendant la dernière session du Comité. Les observations seront présentées dans le document portant la cote CX/NFSDU 04/7.

Point 7. Avant-projet de révision des listes consultatives des sels minéraux et des composés vitaminiques utilisables dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979) à l'étape 4 (CL 2000/21-NFSDU). Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, l'Allemagne a révisé ce document. Les observations sont présentées dans le document portant la cote CX/NFSDU 03/8.

Point 8. Avant-projet de recommandations sur les fondements scientifiques des allégations relatives à la santé, à l'étape 4 (CX/NFSDU 04/9). Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, le document a été révisé par le Gouvernement français, en collaboration avec ses partenaires. Les observations à l'étape 3 seront présentées dans le document portant la cote CX/NFSDU 03/9-Add.1.

Point 9. Document de travail sur l'application de l'analyse des risques aux activités du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CX/NFSDU 04/10). Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, un document de travail sera rédigé par le Gouvernement australien.

Point 10. Document de travail sur la définition des acides gras trans (CX/NFSDU 04/11). Conformément à la décision prise par le Comité à sa vingt-cinquième session, ce document sera rédigé par la Malaisie et le Danemark.

Point 11. Autres questions et activités futures. Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités, à condition qu'elles

répondent aux objectifs à moyen terme et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

Point 12. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 13. Adoption du rapport. Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa vingt-sixième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.